



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 34997

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'évolution de la courbe démographique des personnels de police pour les années à venir. En effet, un nombre croissant de fonctionnaires de police partira à la retraite au cours des prochaines années. Il souhaite connaître les prévisions envisagées par les services du ministère de l'intérieur pour la période allant de 2000 à 2010 et les moyens mis en oeuvre pour assurer le recrutement et la formation des agents de police.

Texte de la réponse

L'étude de la pyramide des âges des corps actifs de la police nationale, associée à une extrapolation des départs à la retraite à venir, révèle le volume des besoins en recrutement à court terme. Ainsi, plus de 24 000 fonctionnaires actifs de la police nationale devraient partir à la retraite dans les cinq prochaines années. Ces flux de départs résultent des conséquences de l'évolution de la pyramide des âges des personnels actifs, en particulier de l'arrivée à l'âge de la retraite des effectifs recrutés dans les années 1960 à 1970. Ils concernent annuellement de 3 % à 4 % du total des effectifs globaux. Cette évolution est renforcée par l'accroissement du nombre de départs en retraite anticipés. C'est la raison pour laquelle, tant pour favoriser l'extension et le renforcement de la police de proximité que pour faire face à un accroissement des besoins opérationnels du fait des flux de départs en retraite précités, il est envisagé d'accroître et d'anticiper les recrutements de personnels dans le corps de maîtrise et d'application. En 1999, à ce titre, le plan de rédéploiement, mis en oeuvre à la suite de la réunion du conseil de sécurité intérieure du 22 janvier 1999, a permis d'obtenir un renforcement d'effectifs de 1 223 fonctionnaires du corps de maîtrise et d'application dans les 26 départements très sensibles. Par ailleurs, 250 policiers ont été recrutés par anticipation et en surnombre en 1998, et 1 664 en 1999. En outre, en application du décret du 13 janvier 2000, il est organisé un concours exceptionnel de recrutement de 1 000 gardiens de la paix, ouvert, d'une part, aux policiers auxiliaires accomplissant leur service national et justifiant au 1er janvier 2000 de six mois de services depuis leur incorporation, et, d'autre part, aux anciens policiers auxiliaires libérés de leurs obligations depuis le 1er juillet 1998. Ce concours permettra, ainsi que le concours national de recrutement annuel et les concours déconcentrés organisés depuis 1998 dans les SGAP de Paris et de Versailles, de renforcer à court et moyen terme les effectifs opérationnels présents sur le terrain par près de 7 000 gardiens de la paix stagiaires, ce qui, compte tenu des départs prévus à la retraite ou non, permet d'estimer à environ 2 400 le gain net d'effectifs opérationnels pour 2000.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34997

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1999, page 5466

Réponse publiée le : 24 avril 2000, page 2622